

ARRÊTÉ

relatif à la validation des opérations électorales du
28 novembre 2021

15 décembre 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu le recours d'une électrice de la commune d'Onex interjeté le 22 novembre 2021 auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de Justice contre la brochure explicative des autorités communales d'Onex, concluant à l'annulation du scrutin communal du 28 novembre 2021 et au remboursement des frais du comité référendaire;

vu l'arrêt de la chambre constitutionnelle de la Cour de Justice du 30 novembre 2021, déclarant le recours précité irrecevable (ACST/40/2021);

vu les arrêtés du Conseil d'Etat, du 1er décembre 2021, constatant les résultats des opérations électorales du 28 novembre 2021, publiés dans la Feuille d'avis officielle du 3 décembre 2021;

attendu qu'aucun recours contre les résultats relatifs aux trois objets fédéraux n'est parvenu au Conseil d'Etat dans le délai légal;

attendu qu'aucun recours contre les résultats relatifs aux six objets cantonaux n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal;

attendu qu'aucun recours contre les résultats relatifs aux trois objets communaux n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal;

attendu qu'aucun obstacle juridique ne remet en cause les résultats de la votation populaire du 28 novembre 2021 en ce qu'ils concernent les trois objets fédéraux, les six objets cantonaux et les trois objets communaux,

ARRÊTE :

Les opérations électorales suivantes, du 28 novembre 2021, sont validées :

Votation fédérale

- sur l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »;
- sur l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »;

- sur la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) (cas de rigueur, assurance chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations);

Votation cantonale

- sur l'initiative populaire 174 « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'Etat »;
- sur la loi concernant le traitement et la retraite des Conseillers d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes (LTRCECC) (*Contreprojet à l'IN 174*) (12187), du 25 mars 2021;
- sur la question subsidiaire : Si l'initiative 174 « Pour l'abolition des rentes à vie des Conseillers d'Etat » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ? Initiative 174 ? Contreprojet ?;
- sur la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (*Mécanisme de destitution d'un membre du Conseil d'Etat*) (A 2 00 – 12827), du 1er juillet 2021;
- sur la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (Conseil administratif des communes) (A 2 00 – 12913), du 2 juillet 2021;
- sur la loi modifiant la loi sur les heures d'ouvertures des magasins (LHOM) (I 1 05 – 12871), du 30 avril 2021;

Votation communale de Bardonnex

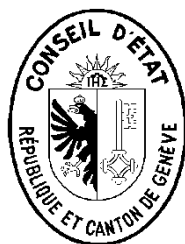
- sur la délibération D-1474-B du Conseil municipal de la commune de Bardonnex, du 8 décembre 2020, ouvrant un crédit d'investissement de 184 000 francs destiné aux travaux d'installation d'une déchetterie enterrée à la place De-Brunes;

Votation communale de Onex

- sur la délibération 2317 du Conseil municipal de la commune d'Onex du 15 décembre 2020 annulant la délibération votée le 10 novembre 2020 relative au nouveau règlement du Conseil municipal et approuvant la révision du règlement du Conseil municipal;

Votation communale de Veyrier

- sur la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 13 avril 2021, concernant le préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30082-542, secteur Cirsès, aux Grands-Esserts, sous conditions.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :
Michèle Righetti

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 17 décembre 2021